

Des déchets verts de bonne décomposition

De septembre à novembre, la filière de collecte de déchets verts et de compostage tourne à plein régime. Visite de la plateforme Veolia à Signes et pistes de réflexion pour utiliser le compost

« Les feuilles mortes se ramassent en brucopelle », aurait écrit Jacques Prévert en contemplant la plateforme de compostage de Veolia sur le plateau de Signes. Ici, la poésie n'est pas la priorité et Yves Montand devrait pousser très fort la chansonnette pour se faire entendre au milieu des engins de chantiers.

Il faut dire que 30000 tonnes de feuilles et branchages arrivent ici en provenance directe des déchetteries.

Sur 4,5 hectares, Veolia récupère les déchets verts de l'oasis de l'agglomération toulonnaise. « Avec, bien sûr, deux pics dans l'année, précise Florian Savi, attaché d'exploitation. De mars à juin d'abord et de septembre à novembre ensuite. » Un calendrier qui ne surprendra pas les jardiniers puisque les deux périodes correspondent bien sûr aux moments où ils s'activent pour tondre, tailler, élaguer, rabattre et ratisser.

Sur les tas

Première étape à Signes: le broyage. Les végétaux passent à la moulinette afin de rendre plus facile leur digestion. « Nous demandons d'ailleurs aux jardiniers d'être très rigoureux à ne pas laisser de plantules dans leurs déchets verts », précise Laurent Bréissand, directeur du ser-

teur Var de Veolia. Dans les masses manipulées, un sac plastique n'est pas facile à voir mais une fois passé dans le broyeur, peut polluer des mètres cubes qui sortent du coup de la filière. Un tiers des déchets verts finit improprie au compostage à cause de la présence de plastique dans le broyat.

Fermentation et affinage

Après le broyage et le criblage, les déchets sont entassés pour au moins 6 mois. « En fait, il y a deux phases, explique Florian Savi. D'abord la fermentation, qui dure environ 3 mois et ensuite l'affinage. »

Des phases qui, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ne consistent pas à laisser tranquille ce qui se situe entre 50 et 80°. Chaque semaine, les agents contrôlent la température au cœur des tas. L'indicateur d'un bon compostage. Idéalement, elle doit se situer entre 50 et 80°. Pour la réguler, il faut parfois arroser... et souvent retourner les tas. « Il y a au moins trois retournements », précise le technicien. C'est dans le cahier des charges pour obtenir en fin ligne un compost utilisable en agriculture biologique.

« À partir des 20000 tonnes de déchets verts, on produit 10500 tonnes de compost, annonce Laurent Bréissand.



La plateforme de compostage de Veolia, à Signes, reçoit chaque année 30000 tonnes de déchets verts. Triés, broyés et criblés, ils sont transformés en 10 500 tonnes de compost.

La forêt est-elle l'avenir du déchet vert ?

Actuellement, les tonnes de compost produites sont dispersées par plusieurs filières. Une petite partie est redistribuée au grand public (lire encadré). Pour le reste, le compost part combler des carrières, recouvrir des centres d'enfouissement ou est utilisé par des entreprises de création d'espaces verts. Des solutions coûteuses pour Gilles Vincent, maire de Saint-Mandrier et vice-président de TPM en charge de l'environnement. Sachant que TPM a collecté en 2017 24 335 tonnes de déchets verts, il imagine un autre débouché: la forêt.

« Il faut savoir que le compost obtenu n'est pas de très bonne qualité, explique l'élu. Il comporte beaucoup de bois. Je sais de ceux qui pensent qu'il ne faut pas aller jusqu'au compostage et que la meilleure destination de nos déchets verts demain, c'est la remise en forêt, après broyage. On obtient ce qu'on appelle du mulch. C'est un broyat qu'on utilise déjà pour pailler les espaces verts et évier que les mauvaises herbes y poussent. »

Outre le fait que disperser les déchets broyés sans attendre qu'ils soient compostés serait plus économique, Gilles Vincent inscrit la démarche dans un cycle écologique. « Disperser le mulch en forêt, je l'ai fait chez moi, à Saint-Mandrier, NDLR) pendant 10 ans, ça a marché très bien. Ça évite à l'herbe de repousser sur les chemins et ça apporte du carbone à la forêt. On va aller vers une réflexion comme celle-là, notamment sur les massifs qui ont été incendiés à Bormes ou à La Londe », annonce l'élu qui espère bien obtenir rapidement les autorisations de la Dréal et l'ONF.



4 points à retenir sur la plateforme

- ▶ **Le bois d'emballage aussi** est traité sur le site de compostage de Signes. 4000 tonnes de palettes et de caquettes y sont broyées chaque année pour être confondues à des chaufferies.
- ▶ **Les agriculteurs** qui ont la place de compostier directement sur leur exploitation les déchets verts peuvent se fournir en broyats sur la plateforme de Veolia.
- ▶ **2500 tonnes** sont ainsi recyclées tous les ans.
- ▶ **Une demi-douzaine** de plateformes de compostages sont actives dans le Var.
- ▶ **L'eau** ruisant des tas de compost est récupérée et traitée dans des bassins, en particulier à l'ozone pour limiter le dégagement d'odeurs.

24 335
C'est, en tonnes, la masse de déchets verts collectée en 2017 par TPM. À titre de comparaison, les ordures ménagères représentaient en 2017 175 000 tonnes

Dossier: P.H.C.
photo: @nicematin.fr
Photos: Luc Boutria



Le chiffre

65 €

C'est le tarif que Veolia annonce pour le traitement d'une tonne de déchets verts. Un prix pris en charge par les collectivités locales qui confient leurs déchets. L'entreprise annonce que l'activité compostage, qui arrive juste à l'équilibre, n'est pas très lucrative...

Mais qu'elle doit la proposer aux collectivités pour offrir une gamme d'activités complète sur la filière du traitement des déchets.

Compostez à domicile...

Le Sittomat annonce avoir distribué quelque 65000 bacs à compost individuels sur l'aire toulonnaise depuis 2004.

Que vous les utilisiez ou que vous ayez bricolé un coin dans le fond du jardin, souvenez-vous que le compost se nourrit de fleurs fanées, feuilles mortes, déchets de potager, gazon, tailles de haies, mauvaises herbes, et de déchets de cuisine (épluchures, restes de repas végétal, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout, ...)

... ou récupérez le compost à la déchetterie

Dans l'année, le Sittomat livre en déchetterie du compost réalisé à partir des déchets verts collectés dans l'aire du syndicat et le met à disposition gratuite des usagers dans les déchetteries. Les conditions de la distribution de compost seront alors affichées en déchetterie. La distribution est limitée à 3 sacs de 20 kg/foyer par période de distribution.



Collecte à domicile: à chaque commune son mode d'emploi

Depuis 2002, les maires ont confié à TPM le traitement des déchets verts. En 2016, et-les ont par ailleurs demandé à la collectivité de prendre aussi en charge la collecte (via le Sittomat). Aujourd'hui pourtant, aucune harmonisation dans les communes concernant le ramassage des déchets verts. Collecte à domicile, point de dépôts proches ou obligation de rejoindre par leurs propres moyens la déchetterie, variations en fonction de la saison: tous les goûts sont dans la benne. Une situation illisible que dépeint Gilles Vincent, vice-président de TPM en charge de l'environnement. « C'est souvent dû au fait que, dans le passé, on ait installé ou pas un broyeur dans les déchetteries communales. »

Annouciant vouloir mettre un peu d'ordre dans ce enchevêtrement de dispositions, l'élu confie que son idée est de « parvenir à faire partout du porte à porte... Mais ça prendra du temps, peut-être 10 ans. » Le temps nécessaire à l'installation de broyeurs dans chaque commune et à la création de deux nouvelles déchetteries déjà en programmation à La Seyne et au Pradet (l'actuelle est en zone inondable).

▶ **Toulon**
La ville propose un service gratuit d'enlèvement des déchets verts sur simple appel (au 04.94.36.82.50), la semaine précédant le jour du ramassage. Lors de votre appel le standard vous indiquera le jour de ramassage dans votre secteur. Les déchets doivent être déposés la veille pour le lendemain.

▶ **La Seyne**
Jusqu'au 28 décembre 2018, un ramassage gratuit de déchets verts est soumis à la prise de rendez-vous au 04.94.06.92.40. Le volume autorisé par rendez-vous est compris entre 1 m³ et 3 m³. Les déchets verts doivent être sortis la veille au soir du rendez-vous et après 19 h.

▶ **Hyères**
Une collecte gratuite hebdomadaire des déchets végétaux en porte-à-porte est assurée. Le jour de collecte varie du lundi au vendredi selon les quartiers (consultables sur joursdecollecte.hyeres.fr)

▶ **Le Revest**
Les déchets verts, sous réserve de leur mise en fagot ou en container, sont collectés le premier et troisième jeudi de chaque mois de novembre à mars, et chaque jeudi les autres mois. Pour 1 €, un service de broyage des déchets verts à domicile (jusqu'à 1 m³) est mis en place, inscription auprès de l'accueil de la mairie.

▶ **La Valette**
Un service gratuit de broyage et d'enlèvement des déchets verts à domicile est mis en place uniquement le mercredi durant 2 périodes par an (avril à juin et septembre à décembre). Elle concerne uniquement les végétaux issus de la taille. Les produits de tonte, l'herbe et les feuilles doivent être amenés à la déchetterie de la Valette, ouverte tous les jours, dimanche matin inclus.

▶ **La Gardie**
Une collecte sur rendez-vous est proposée sur appel au 04.98.01.15.51, vos déchets

verts seront collectés directement chez vous, sur rendez-vous, par une association partenaire. Ce service est payant.

▶ **Saint-Mandrier**
Les déchets verts sont collectés, en porte-à-porte, le 1^{er} et le 3^e lundi du mois (les sacs de tonte et d'ajouilles de pins doivent être séparés des branchages). Veillez à les sortir le week-end précédant la collecte, sur la voie publique, sans entrave à la circulation. En cas de volume important (>2 m³), prendre rendez-vous en appelant le 04.94.06.69.75.

▶ **La Crau**
Un service de ramassage est mis en place une fois par mois (date en fonction de votre secteur). Le volume total de déchets verts autorisé à être collecté ne peut excéder 2m³. Les déchets verts de type pelouse ou feuillages doivent être

conditionnés dans des sacs. Les déchets verts de type branchages peuvent être collectés si leur diamètre ne dépasse pas 15 cm et s'ils sont conditionnés en fagots de 2 m de long maximum.

▶ **Six-Fours**
La commune réalise des opérations de collectes et broyages dans les quartiers.

▶ **Carqueiranne**
Deux fois par mois, le dimanche matin, la collecte des déchets verts est réalisée dans les quartiers.

▶ **Le Pradet**
Aucune collecte en porte à porte. Les Pradétans doivent apporter leurs déchets verts à la déchetterie municipale.

▶ **Ollioules**
Une plateforme déchets verts est installée à la déchetterie Lagoubarn et au printemps, des opérations de broyage des végétaux sont réalisées dans les quartiers.



▶ **Belgentier, La Farliède, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès Ville**
La communauté de communes de la vallée du Gapeau assure une collecte gratuite des déchets verts sur rendez-vous téléphonique au Centre Technique Communautaire au 04.94.27.87.34.

▶ **Cuers**
Collecte gratuite sur rendez-vous (0800 200 073). Jours de collecte « végétal »: lundi - mercredi - vendredi

▶ **Pierrefeu**
Le ramassage gratuit des déchets verts se fait le mardi, le jeudi et le samedi, sur inscription préalable au 0800 200 073. (Source: sites internet des communes)

Hors TPM

Interdiction de brûler

Interdiction de brûler

Depuis 2011, brûler ses déchets verts est interdit pour ne pas dégrader davantage la qualité de l'air. Selon les calculs présentés par les organismes de protection de l'environnement, brûler 50 kg de déchets verts, c'est émettre autant de particules qu'une voiture diesel qui parcourt 9800 km en circulation urbaine (ou 37900 km pour une voiture essence). En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée.